



**CR d'Organisation des
Compétitions Jeunes
Saison 2020 / 2021**



PROCÈS-VERBAL N° 12

Réunion du : 20 OCTOBRE 2020
Président de la CR : M. Mickaël HERRIAU
Présents : MM. Hubert BERNARD, Jean-Paul CHERRUAULT, Loïc COTTEREAU, Gabriel GÔ, Bernard GUEDET, Christian GUIBERT, Yannick LE MESLE, Jean-Luc MAR-SOLLIER, Patrick PIOU, Patrick VAUCEL, Vincent GARNIER et Grégoire SORIN, CTR
Assiste : M. Kevin GAUTHIER, assistant administratif

1. Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

*Dispositions particulières :

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

2. CHAMPIONNATS REGIONAUX JEUNES

- [MATCH N° 22911698 : NANTES BELLEVUE JSC / CHALLANS FC – REGIONAL 2 U 15 DU 3 OCTOBRE 2020](#)

Faits : Match arrêté à la 40^{ème} minute de jeu par l'arbitre de la rencontre à la suite d'intempéries, rafales de vent et forte pluie et grêle.

La Commission :

- Prend connaissance du mail du F.C. CHALLANS (548894) en date du 16 octobre 2020 demandant de ne pas rejouer la rencontre de Régional 2 U 15 du 3 octobre 2020 arrêtée à la 40^{ème} minute de jeu par l'arbitre de la rencontre à la suite des intempéries, rafales de vent et forte pluie et grêle, sur un score de 4 buts à 0 en faveur de NANTES BELLEVUE JSC.
- Décide de confirmer le résultat acquis sur le terrain et désigne NANTES BELLEVUE JSC vainqueur.

- [MATCH N° 23272877 : GJ TORFOU SEV MOINE / LA ROCHE/YON VF – COUPE PAYS DE LA LOIRE U17 DU 24 OCTOBRE 2020](#)

La Commission :

- Prend connaissance du mail de LA ROCHE VENDEE FOOTBALL (507000) en date du 16 octobre 2020 demandant le report de la rencontre de Coupe des Pays de la Loire U 17 ayant 13 joueurs retenus pour une détection par le District de la Vendée, et ce en application de l'Article 175 des Règlements Généraux de la L.F.P.F. ;
- Décide que le match N° 23272877 – GJ Torfou Sev Moine 1 / La Roche/Yon Vf 1 – Coupe Pays de la Loire U17 - 2^{ème} tour éliminatoire, prévu le 24 octobre 2020 est reporté au MERCREDI 11 NOVEMBRE 2020 à 15 heures.

La Commission :

- Prend connaissance du mail du GJ TORFOU SEVRE ET MOINE (551366) en date du 16 octobre 2020 expliquant que s'agissant de l'équipe U17 A sont prévues le 24 octobre 2020 les rencontres suivantes :
 - GJ Torfou Sev Moine 1 / Landemont Laurentais 1 – U17 1P1 Départemental 1 ;
 - GJ Torfou Sev Moine 1 / La Roche/Yon Vf 1 – Coupe Pays de la Loire U17 - 2^{ème} tour éliminatoire ;
- Informe le GJ TORFOU SEVRE ET MOINE de la demande LA ROCHE VENDEE FOOTBALL s'agissant du report match N° 23272877 – GJ Torfou Sev Moine 1 / La Roche/Yon Vf 1 – Coupe Pays de la Loire U17 - 2^{ème} tour éliminatoire.
- Décide que le match N° 23272877 – GJ Torfou Sev Moine 1 / La Roche/Yon Vf 1 – Coupe Pays de la Loire U17 - 2^{ème} tour éliminatoire, prévu le 24 octobre 2020 est reporté au MERCREDI 11 NOVEMBRE 2020 à 15 heures.

- [MATCH N° 22911555 : LA FERTE BERNARD VS / LA ROCHE ESO – REGIONAL 3 U 17 DU 17 OCTOBRE 2020](#)

La Commission :

- Prend connaissance du mail de l'ESOF VENDEE LA ROCHE S/YON (512163) en date du 17 octobre 2020 demandant que le report de la rencontre de Régional 3 U17 ne soit pas fixé au 24 octobre 2020 ayant à cette date, 7 joueurs retenus pour une détection par le District de la Vendée, et ce en application de l'Article 175 des Règlements Généraux de la L.F.P.F. ;

- Décide que le match n° 22911555 - La Ferte Bernard Vs 1 / La Roche Eso Vendee 1 – Championnat Régional 3 U17, prévu le 17 octobre 2020 est reporté au MERCREDI 11 NOVEMBRE 2020 à 15 heures.

- MATCHS REPORTEES

La Commission prend connaissance de la liste des matches reportés le week-end des 17 et 18 octobre 2020 et fixe les dates de report.

Niveau de Compétitions	N° Match	Match	Date initiale	Date à fixer
Régional 2 U 17 – B	22911380	CHOLET SO / SABLE FC	17.10.2020	31.10.2020 ou 11.11.2020
Régional 3 U 17 – B	22911484	VIGNEUX DE BRETAGNE ES / LA FLECHE RC	18.10.2020	31.10.2020
Régional 3 U 17 – C	22911555	LA FERTE BERNARD VS / LA ROCHE ESO	17.10.2020	31.10.2020 ou 11.11.2020
Régional 1 U 15	22907617	LE POIRE SUR VIE / LAVAL STADE MFC	17.10.2020	11.11.2020
Régional 1 U 15	22907619	ANGERS SCO / ST PHILBERT GD LIEU	17.10.2020	11.11.2020
Régional 2 U 15 – A	22911632	SABLE FC / ANGERS VAILLANTE	17.10.2020	21.11.2020
Régional 3 U 15 – A	22911838	SAUMUR OFC / STE PAZANNE FC RETZ	17.10.2020	31.10.2020
Régional U 14 - A	22893106	CHOLET SO / LE MANS SO MAINE	17.10.2020	24.10.2020
Régional U 14 – C	22914848	LAVAL STADE MFC / ANGERS SCO	17.10.2020	24.10.2020
Régional U 14 – C	22914850	SABLE FC / VERTOOU USSA	17.10.2020	24.10.2020

Les rencontres sont fixées à **15 heures**.

Après accords entre les deux clubs, les rencontres peuvent être avancées (modification par Footclubs 10 jours avant la rencontre).

- RAPPEL MATCHS REPORTEES

Niveau de Compétitions	N° Match	Match	Date initiale	Date à fixer
Régional 1 U 19	22890782	BEAUPREAU CHAP. F / NANTES LA MELLINET	19.09.2020	11.11.2020
Régional 1 U 19	22890780	REZE FC / LA ROCHE SUR YON VF	19.09.2020	11.11.2020
Régional 1 U 19	22890787	POUZAUGES PBFC / SAUMUR OFC	26.09.2020	11.11.2020
Régional 1 U 19	22890801	ST SEBASTIEN FC / ANGERS VAILLANTE	10.10.2020	11.11.2020
Régional 2 U 19 – A	22893246	LE LOROUX LANDREAU / LA CHATAIGNERAIE AS	19.09.2020	11.11.2020
Régional 2 U 19 - B	22893541	ANGERS Croix Blanche / TIERCE CHEFFES AS	19.09.2020	11.11.2020
Régional 2 U 19 – B	22893542	THOUARE US / TRELAZE FC	19.09.2020	11.11.2020
Régional 2 U 19 - C	22893571	ANGERS SCA / MULSANNE-TELOCHE AS	19.09.2020	11.11.2020
Régional U 18	22891235	LE POIRE SUR VIE VF / LAVAL STADE MFC	03.10.2020	11.11.2020
Régional 1 U 17	22905967	ST NAZAIRE AF / ANGERS SCO	10.10.2020	11.11.2020
Régional 2 U 17 – B	22911365	GJ PAYS CHATEAU GONTIER / ANGERS SCA	19.09.2020	11.11.2020
Régional 2 U 17 – B	22911380	CHOLET SO / SABLE FC	17.10.2020	11.11.2020
Régional 3 U 17 – A	22911392	BEAUPREAU CHAP. FC / BOUAYE FC	19.09.2020	11.11.2020
Régional 3 U 17 - B	22911467	DOUE LA FONTAINE RC / NANTES METALLO SC	19.09.2020	31.10.2020
Régional 3 U 17 – C	22911555	LA FERTE BERNARD VS / LA ROCHE ESO	17.10.2020	11.11.2020

Régional U16 Orange	22891559	LA ROCHE SUR YON VF / CARQUEFOU USJA	03.10.2020	11.11.2020
Régional 1 U 15	22907617	LE POIRE SUR VIE / LAVAL STADE MFC	17.10.2020	11.11.2020
Régional 1 U 15	22907619	ANGERS SCO / ST PHILBERT GD LIEU	17.10.2020	11.11.2020
Régional 2 U 15 – A	22911615	POUZAUGES PBFC / GJ LUCON USMT ESCL	19.09.2020	11.11.2020
Régional 2 U 15 – A	22911625	ANCENIS RCASG / SABLE FC	03.10.2020	11.11.2020
Régional 2 U 15 – A	22911632	SABLE FC / ANGERS VAILLANTE	17.10.2020	21.11.2020
Régional 2 U 15 – B	22911698	NANTES BELLEVUE JSC / CHALLANS FC	03.10.2020	11.11.2020
Régional 3 U 15 – A	22911826	THOUARE US / ANGERS NDC	26.09.2020	11.11.2020
Régional 3 U 15 – A	22911836	STE PAZANNE FC / NANTES LA MELLINET	10.10.2020	11.11.2020
Régional 3 U 15 – A	22911838	SAUMUR OFC / STE PAZANNE FC RETZ	17.10.2020	21.11.2020
Régional 3 U 15 – B	22911909	LES ESSARTS FC / FONTENAY VENDEE	10.10.2020	11.11.2020
Régional 3 U 15 – B	22911484	VIGNEUX DE BRETAGNE ES / LA FLECHE RC	18.10.2020	11.11.2020
Régional U 14 – A	22893106	CHOLET SO / LE MANS SO MAINE	17.10.2020	24.10.2020
Régional U 14 – C	22914848	LAVAL STADE MFC / ANGERS SCO	17.10.2020	24.10.2020
Régional U 14 – C	22914850	SABLE FC / VERTOOU USSA	17.10.2020	24.10.2020

Le Président de la C.R.,

M. HERRIAU.

Le Secrétaire de séance,

K. GAUTHIER